Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212903025-20251204-DELIB_2025_89-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

27 novembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le 4 décembre 2025 à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire

Nombre de conseillers

En exercice	25
Présents	20
Votants	24

Etaient présents : Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Laura JAMBOU, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Erwan PADELLEC (arrivé 20 H.50), Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT Julie CANADO et Maryline LE GRAET.

Absents excusés :
Frédéric PERROT qui a donné procuration à Laura JAMBOU
Anne-Marie HÉNAFF qui a donné procuration à Sophie PATTEE
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN
Carine GILLAIZEAU qui a donné procuration à Pascal PRIGENT

Absents : Sandrine CARIOU

Secrétaire de séance : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

DCM 2025-89

Objet :

AFFAIRE GENERALES -

Renouvellement du contrat de prestation de service fourrière animale avec la SACPA

Le contrat qui nous lie actuellement avec la SAS SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2025. Afin d'assurer la continuité de cette mission de service public et répondre aux obligations règlementaires issues de la Loi 99-5 du 06 janvier 1999 (code rural) d'avoir son propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure, il est proposé de renouveler la convention avec la SAS SACPA pour une durée de 1 an, reconductible trois fois.

Le prix est basé sur un forfait annuel en fonction du nombre d'habitants, soit 0.97 € X 3709 habitants = 3 597.73 € HT majoré de la TVA à 20 %. Ce prix est révisable chaque année selon la formule fixée à l'article 11 du contrat et ajustée à la population légale de l'année en cours.

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 25 novembre 2025 à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- De valider le renouvellement du contrat de prestation de service de fourrière animale avec la SACPA (centre animalier de rattachement de QUIMPER) selon les modalités énoncées au contrat
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette contractualisation.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 4 décembre 2025,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sophie PATTEE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH * 29590 *

Le Maire,
Pascal PRIGENT